

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 25 juin 2024**

**Objet :** Composition au 1<sup>er</sup> septembre 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le mardi 25 juin deux mil vingt-quatre à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Patrick de la MARQUE, Monsieur Daniel GUERIN, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN.

**Avaient donné procuration** : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Etienne FILLLOL à Madame Françoise KERN, Monsieur Bernard FOISY à Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Julie FOURNIER à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Quentin GESELL à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Aurore THIROUX à Monsieur Pierre-Olivier CAREL, Monsieur Julien WEIL à Monsieur Fernand BERSON.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Yves COSCAS, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

**Objet : Composition au 1<sup>er</sup> septembre 2024 des Commissions Administratives Paritaires de catégories A, B et C placées auprès du CIG : désignation de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés aux CAP A, B et C placées auprès du CIG**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.261-2, L.262-2 et L.452-38,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu sur la délibération n°2024-9 du 6 février 2024 relative à la composition actuelle des CAP, A, B et C,

Considérant l'augmentation du nombre de séances des instances en formation disciplinaire qui nécessite une disponibilité plus grande des membres qui y siègent,

Considérant l'appel à candidatures fait auprès de l'ensemble des collectivités affiliées pour avoir de nouveaux membres,

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup> : FIXE** comme suit le tableau des représentants des collectivités et établissements publics affiliés :

**CAP de la CATÉGORIE C**

**TITULAIRES**

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'HAY-LES-ROSES
4. Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de CHOISY-LE-ROI
5. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de MEUDON
6. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER
7. M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de Saint-Denis
8. Mme Dominique DUROSELLE	Conseillère municipale déléguée de SAINT-MAURICE
9. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de VILLECRESNES
10. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du PLESSIS-ROBINSON

## SUPPLÉANTS

1. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
2. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au maire de COURBEVOIE
3. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
4. M. Michel BUDAKCI	Président du syndicat intercommunal du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin VALENTON (SICCV)
5. Mme Karen CHAFFIN	Adjointe au maire de L'HAY-LES-ROSES
6. M. Didier FABRE	Adjoint au maire de VILLECRESNES
7. Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de DUGNY
8. M. Didier BROCH	Adjoint au maire de LA COURNEUVE
9. Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de MONTFERMEIL
10. Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de MEUDON

## CAP des CATÉGORIES A et B

## TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de DRANCY
4. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au maire de COURBEVOIE
5. M. Sébastien GASPARD	Adjoint au maire de COUBRON
6. Mme Samia SEHOUANE	Vice-Présidente de l'EPT EST ENSEMBLE
7. M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de CLAMART
8. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER

**SUPPLÉANTS**

1. Mme Chantal TROTTET	Conseillère municipale déléguée des PAVILLONS-SOUS-BOIS
2. M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de CHOISY-LE-ROI
3. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
4. M. Claude LESEUR	Adjoint au maire de VALENTON
5. M. Jean François HIRSCH	Adjoint au maire de BOBIGNY
6. Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de PANTIN
7. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
8. M. Roger QUESSEVEUR	Conseiller municipal de Clichy-sous-Bois

**ARTICLE 2** : DIT que ces modifications prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

 Le Président,  
Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire

*L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*